



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique d'asile

3003 Berne-Wabern, le 12 avril 2011



Statistique en matière d'asile

1^{ère} trimestre 2011

Synthèse

Hausse du nombre de demandes d'asile au 1^{er} trimestre 2011

4371 demandes d'asile ont été enregistrées au cours du 1^{er} trimestre 2011. Ce sont 671 demandes (+18,1 %) de plus qu'au 1^{er} trimestre 2010, hausse résultant essentiellement du nombre accru de demandes au mois de mars 2011. En effet, 1874 demandes ont été déposées en mars, soit 612 de plus que le mois précédent. Cette augmentation concerne la plupart des principaux pays de provenance. Elle peut s'expliquer notamment par les conditions météorologiques clémentes au cours du mois de mars et par les événements qui se sont déroulés en Afrique du Nord. Cependant, le nombre de demandes présentées par des Nord-Africains ne représente qu'un quart environ de l'ensemble des demandes supplémentaires.

Demandes d'asile et pays de provenance

Au 1^{er} trimestre 2011, 4371 demandes d'asile ont été introduites. On constate ainsi, d'une part, une baisse du nombre de demandes (- 26, soit - 0.6 %) par rapport au trimestre précédent, mais d'autre part, une hausse (+ 671 demandes) par rapport au 1^{er} trimestre 2010, qui en avait compté 3700. En règle générale, le nombre de demandes déposées au premier trimestre est inférieur à celui du dernier trimestre. Les chiffres proportionnellement élevés enregistrés au 1^{er} trimestre 2011 sont principalement dus à la forte hausse du nombre de demandes d'asile au mois de mars.

Celle-ci s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Un effet statistique : le mois de mars 2011 a compté trois jours ouvrables de plus (+ 15 %) que le mois de février 2011.
- Une augmentation générale du nombre de demandes de ressortissants des principaux pays de provenance des requérants d'asile, favorisée par des conditions climatiques relativement clémentes en mars.
- Un nombre accru de demandes de ressortissants des Etats nord-africains (+ 153 demandes ; + 124 %), en particulier de Tunisiens (+ 111 demandes ; + 231 %).
- Une nette hausse du nombre de demandes de ressortissants macédoniens (+ 82 demandes ; + 174 %). A noter que les demandes de ressortissants du principal Etat de provenance, l'Erythrée, sont toujours aussi nombreuses.

Le principal pays de provenance au cours du 1^{er} trimestre 2011 a été l'Erythrée avec 724 demandes d'asile, soit 189 de plus qu'au trimestre précédent (+ 35,3 %). Cette hausse est, pour l'essentiel, imputable à deux causes :

- a) Nombreux regroupements familiaux : en vertu de la loi, le conjoint ou le partenaire enregistré d'un réfugié reconnu et leurs enfants mineurs sont reconnus comme réfugiés et obtiennent l'asile en Suisse.
- b) Forte hausse du nombre de demandes déposées à l'ambassade par des ressortissants érythréens ces derniers mois. Un effectif assez important a été autorisé à entrer en Suisse pour y déposer une demande d'asile.

Au deuxième rang des pays de provenance au 1^{er} trimestre 2011 se trouve le Nigéria, qui comptabilise 428 demandes (- 198 demandes, - 31,6 %). Il n'est pas encore possible de dire si ce recul est dû aux conditions saisonnières ou à la reprise des renvois vers ce pays. La Tunisie occupe la troisième place avec 251 demandes (+ 109 demandes, + 76,8 %). Sur les plus de 20 000 Tunisiens qui ont débarqué au sud de l'Italie depuis février 2011, seule une infime partie est entrée en Suisse. Ces demandes sont traitées en priorité.

On trouve en quatrième position la Macédoine, avec 190 demandes (+ 105 demandes, + 123,5 %). Depuis l'introduction de l'exemption de visa pour les ressortissants macédoniens, en décembre 2009, on a pu constater plusieurs mouvements migratoires d'une certaine importance vers l'Europe, assortis de demandes d'asile (printemps 2010, automne 2010, printemps 2011).

Les demandeurs d'asile provenant de Macédoine sont, en règle générale, des personnes ayant quitté leur pays en raison de l'absence de perspectives socio-économiques. Depuis le 1^{er} août 2003, la Macédoine est considérée comme un Etat de provenance sûr. Par conséquent, il n'est pas entré en matière sur les demandes d'asile de ressortissants macédoniens, à l'exception de celles pour lesquelles des indices de persécution existent.

Les autres Etats de provenance figurant parmi les plus importants dans les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM) sont la Serbie avec 187 demandes (- 96 demandes, - 33,9 %), l'Afghanistan avec 171 demandes (+ 18 demandes, + 11,8 %), la Syrie avec 164 demandes (+ 21 demandes, + 14,7 %), le Sri Lanka avec 158 demandes (- 87 demandes, - 35,5 %), le Kosovo avec 141 demandes (- 7 demandes, - 35,3 %) et l'Iran avec 138 demandes (+ 2 demandes, + 1,5 %). Le classement par régions se présente comme suit : au premier trimestre 2011, 43,8 % des requérants d'asile provenaient d'Afrique subsaharienne, 28,1 % du Maghreb, du Proche-Orient et du Moyen-Orient ainsi que de la Turquie, 12,7 % du sud-est de l'Europe, 5,2 % des Etats de la CEI, 4,8 % du sous-continent indien et 5,5 % du reste du monde.

Cas réglés et effectif en cours de décision d'asile

Au premier trimestre 2011, 4111 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 394 (+ 10,6 %) de plus qu'au trimestre précédent.

713 personnes ont obtenu l'asile. Le trimestre dernier, le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 18,6 % et a donc augmenté par rapport au 4^e trimestre 2010 (17,2 %). 2015 décisions de non-entrée en matière ont été rendues, dont 1385 dans le cadre de la procédure Dublin (possibilité de transférer le requérant dans un autre Etat considéré comme compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). De plus, 1104 demandes ont été rejetées et 279 classées, étant devenues sans objet. Les demandes d'asile sur lesquelles l'ODM n'entre pas en matière sont traitées en priorité. Il en va de même de celles émanant de personnes dont le transfert dans un Etat Dublin est envisagé. Entre le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011, l'effectif en cours de décision (demandes d'asile en suspens en première instance) a augmenté de 868 demandes, passant à 9893 (+ 9,6 %).

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin régit la compétence de chaque Etat Dublin en matière de procédure d'asile. Suite à une décision négative, un requérant ne doit plus avoir la possibilité d'introduire une nouvelle procédure dans un autre Etat Dublin. Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2011, la Suisse a demandé à d'autres Etats Dublin de reprendre 1786 personnes, estimant que ces Etats étaient compétents pour traiter la demande d'asile de ces personnes. Dans 1383 cas, la demande a été acceptée, l'Etat sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée ; dans 313 cas, la requête a été rejetée. 709 personnes ont déjà pu être remises à l'Etat Dublin compétent.

De son côté, la Suisse a reçu pendant la même période 365 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin. Elle en a accepté 227 et rejeté 135 autres. 110 personnes ont déjà été transférées dans notre pays.

Départs par voie aérienne

Durant le 1^{er} trimestre 2011, 1909 personnes ont quitté la Suisse par voie aérienne et de manière contrôlée. 68,3 % d'entre elles relevaient du droit sur l'asile (loi sur l'asile ; LAsi ; 1303 départs) et 31,7 % du droit des étrangers (loi fédérale sur les étrangers ; LEtr ; 606 départs). 662 personnes ont été transférées par voie aérienne dans les Etats Dublin compétents (procédure de sortie Dublin). 532 étrangers (27,7 %) ont quitté la Suisse de manière autonome et 1377 (72,1 %) dans le cadre d'un renvoi contrôlé. Parmi ces derniers, 1318 ont fait l'objet d'une escorte policière jusqu'à l'embarquement sur un vol de ligne. Pour 59 personnes, une escorte par des agents de police jusque dans l'Etat de destination a été nécessaire à bord d'un vol de ligne ou d'un vol spécial.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2010	Fin mars 2011	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	39'118	37'462	-4.2
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	15'221	13'442	-11.7
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	9'743	9'893	1.5
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	5'478	3'549	-35.2
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	23'466	23'595	0.5
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	10'111	10'098	-0.1
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	10'600	9'997	-5.7
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	1'884	2'622	39.2
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	871	878	0.8
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	320	316	-1.3
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	320	316	-1.3
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	111	109	-1.8
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	6'538	7'257	11.0
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	4'131	3'961	-4.1
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	3'478	3'351	-3.7
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	653	610	-6.6
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	1'313	2'154	64.1
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	852	1'627	91.0
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	461	527	14.3
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	559	535	-4.3
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	535	607	13.5
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	24'348	25'396	4.3
Réfugiés permis B	Fin du mois	6'052	7'777	28.5
Réfugiés permis C	Fin du mois	18'296	17'619	-3.7
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	70'004	70'115	0.2

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

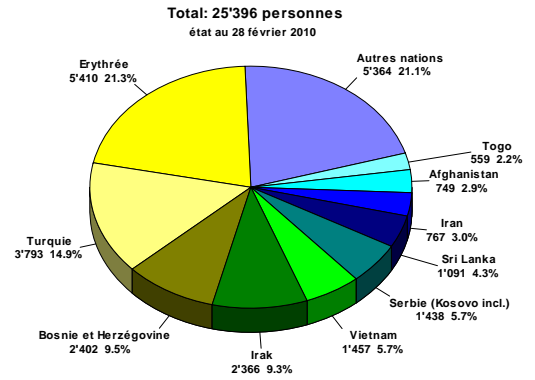
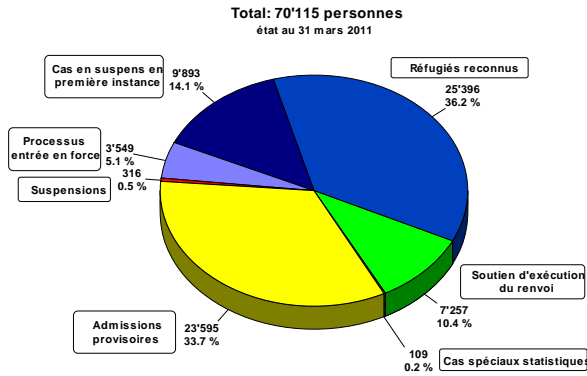
²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de février 2011.

Flux

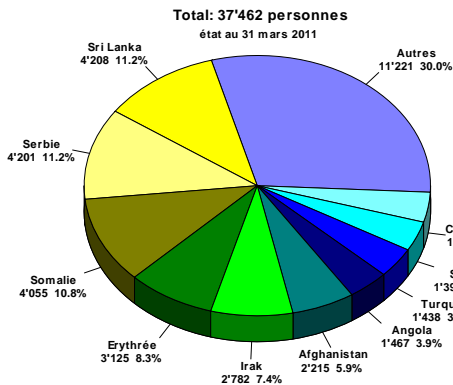
Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2010	Trim. 1/2011	+/- en %
		2010	2011	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	1'355	1'853	36.8
	Année	1'406	1'853	31.8
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	Trimestre	2'757	3'505	27.1
	Année	1'820	3'505	92.6
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'397	4'371	-0.6
	Année	3'700	4'371	18.1
Cas réglés en première instance	Trimestre	3'717	4'111	10.6
	Année	7'075	4'111	-41.9
Décisions positives	Trimestre	596	713	19.6
	Année	1'145	713	-37.7
Décisions négatives	Trimestre	927	1'104	19.1
	Année	2'270	1'104	-51.4
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	1'950	2'015	3.3
	Année	3'263	2'015	-38.2
Radiations	Trimestre	244	279	14.3
	Année	397	279	-29.7
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	1'529	1'786	16.8
	Année	1'616	1'786	10.5
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	362	365	0.8
	Année	362	365	0.8
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'149	1'383	20.4
	Année	1'463	1'383	-5.5
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	182	224	23.1
	Année	259	224	-13.5
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	Trimestre	1'303	1'385	6.3
	Année	2'435	1'385	-43.1
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	664	709	6.8
	Année	546	709	29.9
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	102	110	7.8
	Année	156	110	-29.5
Admissions provisoires	Trimestre	706	726	2.8
	Année	1'759	726	-58.7
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	496	460	-7.3
	Année	1'462	460	-68.5
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	210	266	26.7
	Année	297	266	-10.4
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	894	615	-31.2
	Année	982	615	-37.4
Réexamens	Trimestre	439	423	-3.6
	Année	275	423	53.8
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	394	419	6.3
	Année	298	419	40.6
Révocations et extinctions asile	Trimestre	471	621	31.8
	Année	446	621	39.2
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	679	512	-24.6
	Année	639	512	-19.9
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	691	420	-39.2
	Année	757	420	-44.5
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	622	367	-41.0
	Année	666	367	-44.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	Trimestre	19	8	-57.9
	Année	19	8	-57.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	Trimestre	50	45	-10.0
	Année	72	45	-37.5

Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	4'408	4'135	-6.2
	Année	5'166	4'135	-20.0
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'563	1'385	-11.4
	Année	2'030	1'385	-31.8
Départs après décision d'asile	Trimestre	1'142	1'005	-12.0
	Année	1'388	1'005	-27.6
Autres sorties du processus asile	Trimestre	1'703	1'745	2.5
	Année	1'748	1'745	-0.2
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	1'025	1'040	1.5
	Année	1'292	1'040	-19.5
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	154	143	-7.1
	Année	250	143	-42.8
Documents obtenus	Trimestre	722	717	-0.7
	Année	935	717	-23.3
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	2'585	2'789	7.9
	Année	2'407	2'789	15.9
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	470	431	-8.3
	Année	538	431	-19.9
Renvois pays d'origine	Trimestre	764	690	-9.7
	Année	696	690	-0.9
Renvois pays tiers	Trimestre	34	35	2.9
	Année	76	35	-53.9
Départs non-contrôlés et autres sorties	Trimestre	1'317	1'633	24.0
	Année	1'097	1'633	48.9

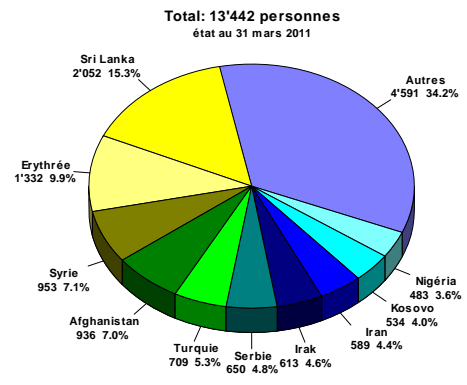
Effectifs



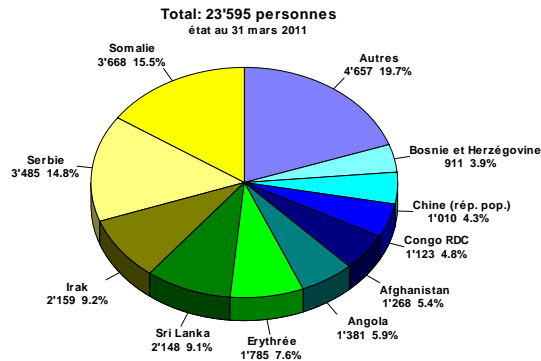
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



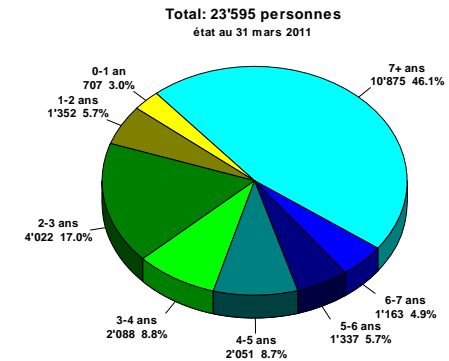
Réfugiés reconnus: pays de provenance



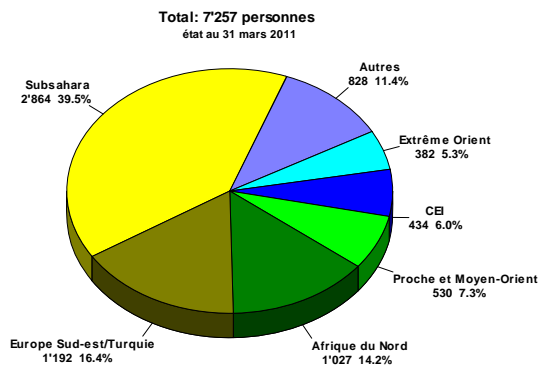
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



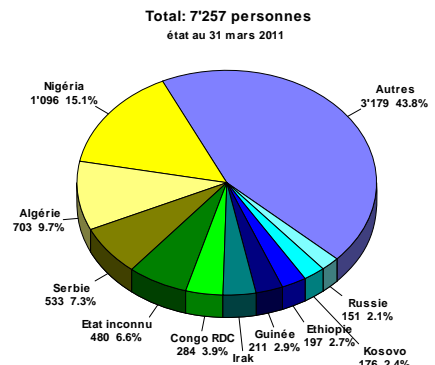
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



Admissions provisoires: pays de provenance



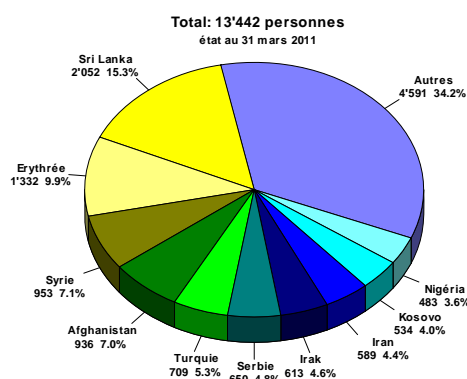
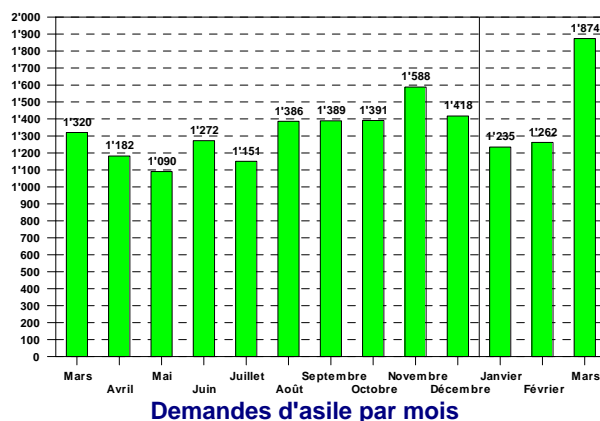
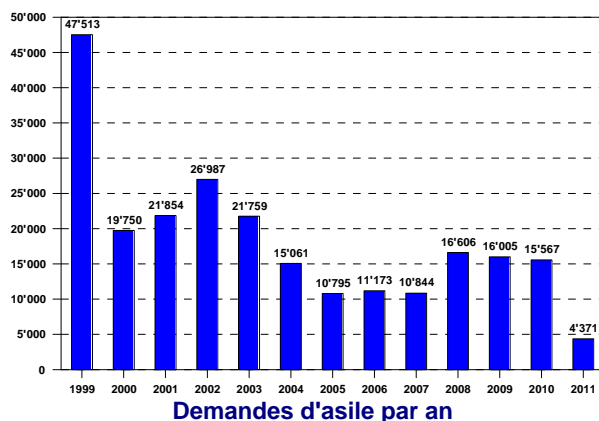
Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse



Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

Demandes d'asile

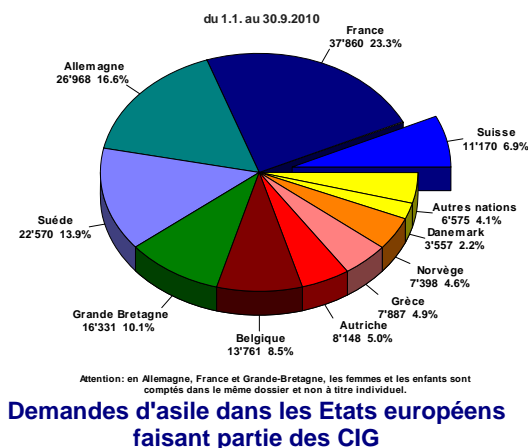
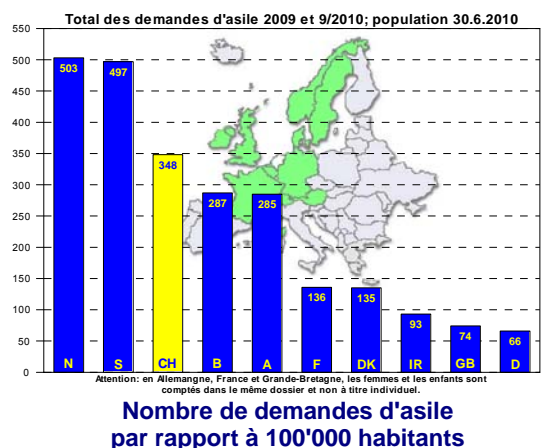


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

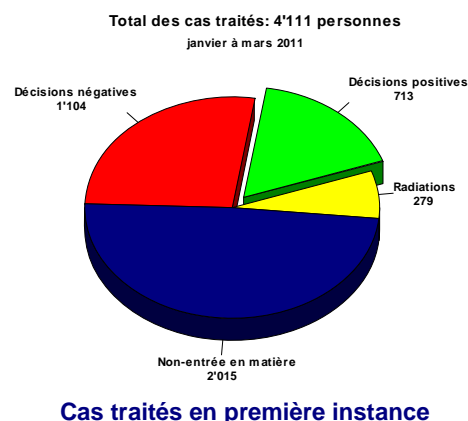
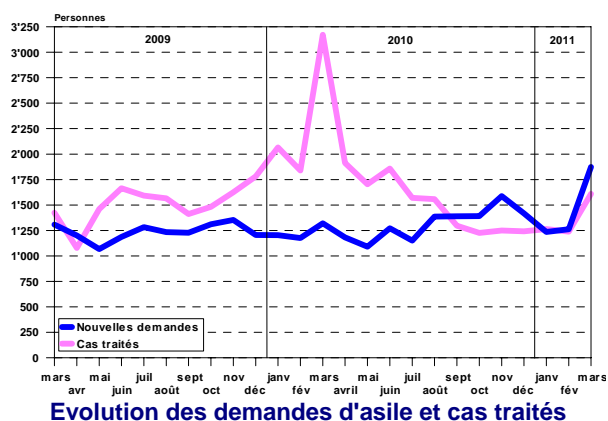
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1ère trimestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2011	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	724	16.6	189	35.3	724	16.6	396	120.7
2	Nigéria	428	9.8	-198	-31.6	428	9.8	20	4.9
3	Tunisie	251	5.7	109	76.8	251	5.7	187	292.2
4	Macédoine ex-Rép.youg.	190	4.3	105	123.5	190	4.3	-62	-24.6
5	Serbie	187	4.3	-96	-33.9	187	4.3	60	47.2
6	Afghanistan	171	3.9	18	11.8	171	3.9	9	5.6
7	Syrie	164	3.8	21	14.7	164	3.8	50	43.9
8	Sri Lanka	158	3.6	-87	-35.5	158	3.6	-86	-35.2
9	Kosovo	141	3.2	-77	-35.3	141	3.2	1	0.7
10	Turquie	138	3.2	2	1.5	138	3.2	5	3.8
	Autres	1'819	41.6	-12	-0.7	1'819	41.6	91	5.3
	Total	4'371	100.0	-26	-0.6	4'371	100.0	671	18.1

Demandes d'asile en comparaison internationale



Cas traités en première instance



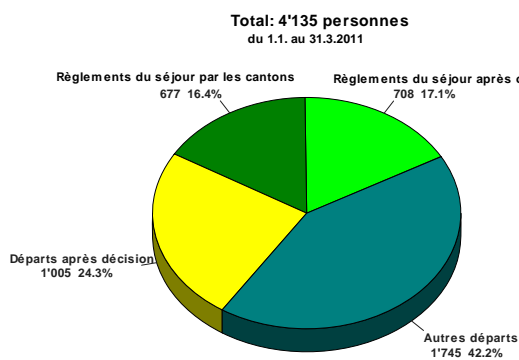
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 1ère tri- mestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à mars 2011	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	713	17.3	117	19.6	713	17.3	-432	-37.7
taux moyen de reconnaissance	18.6	-	17.2	-	18.6	-	17.1	-
Décisions négatives	1'104	26.9	177	19.1	1'104	26.9	-1'166	-51.4
Non-entrées en matière (NEM)	2'015	49.0	65	3.3	2'015	49.0	-1'248	-38.2
Radiations	279	6.8	35	14.3	279	6.8	-118	-29.7
Total	4'111	100.0	394	10.6	4'111	100.0	-2'964	-41.9
Demandes en suspens	9'893	-	868	9.6	9'893	-	150	1.5

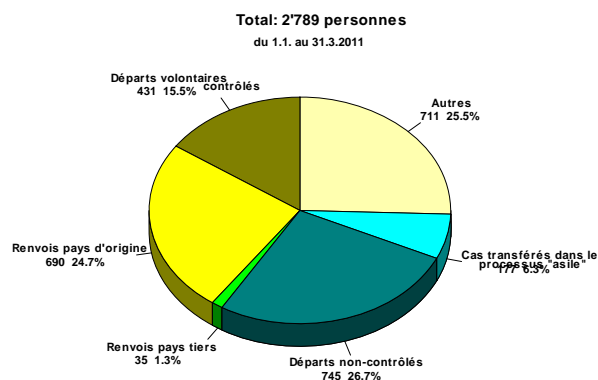
Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 ^{ère} trimestre 2011	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2011	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	615	-279	-31.2	615	-367	-37.4
Révocations et extinctions asile	621	150	31.8	621	175	39.2

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi

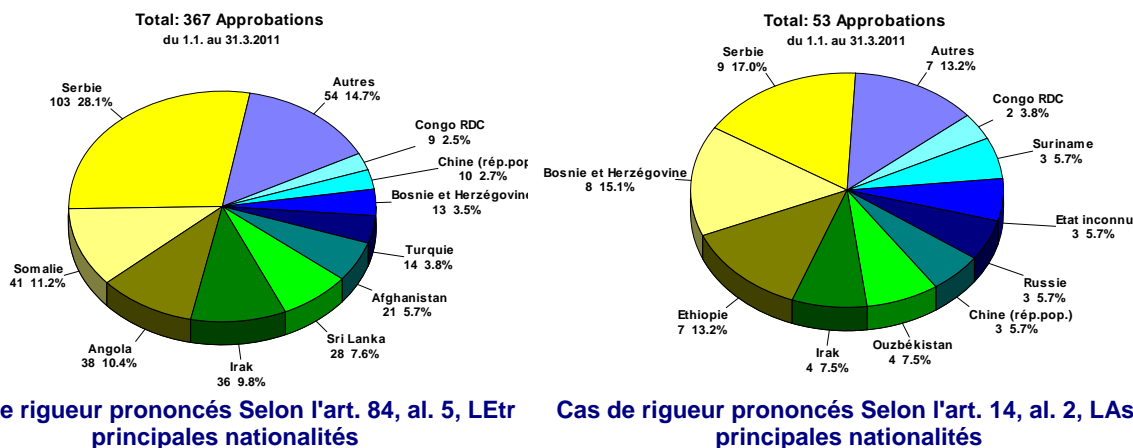
Règlements du séjour

	Règlements 1 ^{ère} trimestre 2011	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2011	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	708	98	16.1	708	-436	-38.1
Admissions provisoires	726	20	2.8	726	-1'033	-58.7
AP LAsi et LEtr	460	-36	-7.3	460	-1'002	-68.5
AP avec qualité de réfugié	266	56	26.7	266	-31	-10.4
Règlements de police des étrangers ¹⁾	193	-53	-21.5	193	119	160.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	374	-270	-41.9	374	-306	-45.0
Autres règlements	108	45	71.4	108	-24	-18.2
Total	2'109	-160	-7.1	2'109	-1'680	-44.3

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



	Règlements 1ère trimestre 2011	Comparaison avec trimestre préc. (abs.)	Comparaison avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2011	Comparaison avec année précédente (absolu)	Comparaison avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	367	-255	-41.0	367	-299	-44.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	53	-16	-23.2	53	-38	-41.8
procédure d'asile pendante	8	-11	-57.9	8	-11	-57.9
procédure d'asile close	45	-5	-10.0	45	-27	-37.5
Total	420	-271	-39.2	420	-337	-44.5

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile par nation

	Nationalité	Règl. et sorties 1ère trimestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à mars 2011	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	581	14.1	129	28.5	581	14.1	-315	-35.2
2	Nigéria	518	12.5	-85	-14.1	518	12.5	88	20.5
3	Serbie	389	9.4	-88	-18.4	389	9.4	-20	-4.9
4	Irak	186	4.5	-46	-19.8	186	4.5	-150	-44.6
5	Somalie	179	4.3	17	10.5	179	4.3	-23	-11.4
6	Sri Lanka	164	4.0	9	5.8	164	4.0	-53	-24.4
7	Kosovo	149	3.6	57	62.0	149	3.6	-29	-16.3
8	Turquie	137	3.3	-59	-30.1	137	3.3	-74	-35.1
9	Algérie	111	2.7	27	32.1	111	2.7	3	2.8
10	Tunisie	106	2.6	9	9.3	106	2.6	66	165.0
	Autres	1'615	39.1	-243	-13.1	1'615	39.1	-524	-24.5
	Total	4'135	100.0	-273	-6.2	4'135	100.0	-1'031	-20.0

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi par nation

	Nationalité	Sorties 1ère trimestre 2011	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à mars 2011	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	574	20.6	160	38.6	574	20.6	248	76.1
2	Serbie	260	9.3	-17	-6.1	260	9.3	-12	-4.4
3	Albanie	99	3.5	23	30.3	99	3.5	21	26.9
4	Algérie	98	3.5	22	28.9	98	3.5	38	63.3
5	Géorgie	93	3.3	-15	-13.9	93	3.3	15	19.2
6	Kosovo	89	3.2	-52	-36.9	89	3.2	-17	-16.0
7	Irak	82	2.9	-9	-9.9	82	2.9	-10	-10.9
8	Etat inconnu	82	2.9	28	51.9	82	2.9	3	3.8
9	Tunisie	75	2.7	12	19.0	75	2.7	57	316.7
10	Guinée	74	2.7	30	68.2	74	2.7	18	32.1
	Autres	1'263	45.3	22	1.8	1'263	45.3	21	1.7
	Total	2'789	100.0	204	7.9	2'789	100.0	382	15.9

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile.